

Rapport d'activités AJP 2021-2022

A. Le comité

Le comité est composé de Valerie Debernardi & Emma Lidén, coprésidentes, Maëlle Kolly, trésorière, Dominique Bavarel, Pierre Bayenet, Pierre-Yves Bosshard, Clémence Jung, Olivier Peter, Raphaël Roux, Clara Schneuwly et Anna Sergueeva.

Il s'est réuni 8 fois.

B. Les membres

Au 31 décembre 2021, l'association comptait 161 membres dont 19 nouveaux membres en 2021.

C. Administratif

Engagement de Jonathan Baud comme secrétaire à la suite d'Helena Verissimo de Freitas.

D. Juristes démocrates de Suisse (JDS)

- Participation au comité des JDS 2021-2022 (représentation de l'AJP) : Emma et Valerie
- Participation à l'AG des JDS en novembre 2021 (Emma)
- Participation à la traduction + révision en langage inclusif des statuts des JDS (Emma et Valerie)
- avril 2021 : co-rédaction d'un amicus curiae au nom des JDS devant la CEDEF pour un cas de discrimination salariale (Emma et Valerie)
- février 2022 : participation à la consultation du groupe d'expert.e.s GREVIO (comité Istanbul) sur l'examen du respect par la Suisse de la Convention d'Istanbul (Valerie)
- participation au groupe travail des JDS sur le droit de manifester (Raphaël)

E. Groupes de travail

a. Concours d'art oratoire

La Commission du concours d'art oratoire pour l'année 2022 est formée par Milena Peeva, Céline Moreau, Claire Dechamboux, Virginie Charles-Nicolas-Guiolet, Lena Laghzaoui et Dilara Bayrak.

À partir du second semestre 2021, elle s'est occupée de l'organisation du deuxième concours d'art oratoire sur les droits humains, qui a porté sur le droit et la discrimination raciale.

Le concours a été organisé dans le cadre du FIFDH, le 14 mars 2022.



b. Droit de manifester

Cette année encore, le comité de l'AJP s'est engagé pour la défense de la liberté de réunion (art. 11 CEDH) et plus particulièrement, contre l'application abusive de la Loi cantonale sur les manifestations sur le domaine public (LMDPu F 3 10).

Dans ce cadre, des membres du comité de l'AJP ont participé à la structuration de la Coordination genevoise pour le droit de manifester (CGDM) en association. Raphaël a siégé cette année au comité de la CGDM. Il y représente le point de vue des juristes et fait le lien entre l'AJP et les autres composantes de la CGDM.

À ce titre, l'AJP a constitué une liste d'avocat.e.x.s qui sont prêt.e.x.s à se mobiliser pour défendre des activistes lors de manifestations.

Plus globalement, le comité de l'AJP joue un rôle clef au sein de la CGDM pour faire remonter les cas répertoriés dans les rapports d'observations bisannuels que l'association publie sur le droit de manifester à Genève.

La problématique des restrictions abusives au droit de manifester étant d'envergure nationale, les JDS ont formé un groupe de travail spécifique sur la question. Le comité de l'AJP y a participé tout au long de l'année.

F. Consultations et prises de position

- Participation aux réunions de coordination pour la révision de la loi pénale sexuelle au nom de l'AJP (Emma)
- 25 janvier 2021 : présentation des JDS devant l'assemblée fédérale du projet de législation sur les profils ADN (notamment approche critique des problématiques liées au phénotypage et à la recherche élargie en parentèle) (Anna)
- Mai 2021: prise de position concernant la consultation de la révision du règlement AJ (RAJ) (Anna et Emma)
- Mai 2021 : prise de position lors de la mise en consultation du rapport de la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats sur la révision du droit pénal sexuel (Clara et Camille Maulini)
- Votations du 13 juin 2021 : signature de la prise de position du comité unitaire contre la LMPT



- 2 novembre 2021 : présentation devant le Grand Conseil du projet de loi modifiant la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ), à savoir la modification de la clause péril (Anna)
- Novembre 2021 : co-signature de la lettre de soutien pour la demande d'asile des membres afghanes de la Afghanistan's Women's Rights Association (AWRA) adressée à l'ambassade suisse d'Iran
- Novembre 2021 : Clara et Camille ont été entendues par la Commission des affaires sociales sur le projet de loi modifiant la loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires (LARPA)
- Consultation dans le cadre de la révision de la LIASI : Le comité de l'AJP suit avec intérêt l'avant-projet de révision de l'aide sociale. Bien que n'ayant pas été formellement consulté, le comité a échangé avec l'Association de Défense des Chomeur.euse.s (ADC) sur les points problématiques de la réforme et continuera à suivre l'élaboration du projet de loi. Dominique, Raphaël et Camille Maulini ont participé à une rencontre par visio avec l'ADC le 15 décembre 2021.

G. Conférences

- Le 28 septembre 2021, Clara Schneuwly est intervenue lors de la conférence *Les coûts sociaux du système pénal en Suisse? Une affaire de femmes?*. Évènement co-organisé par le Département de droit pénal et l'Institut des Études genre de l'Université de Genève.
- 16-18 octobre 2021 : l'AJP a co-organisé des journées de réflexion sur la détention administrative avec AJP-Uni & LSDH-GE. Conférence de Dominique aux côtés du Professeur Uebersax, Université de Bâle et Roxanne Sheybani, avocate.
- 16 novembre 2021 : Valerie a participé à la table ronde organisée par l'Association de prévention contre la torture sur les Jeunes et la détention

H. Vie de l'association

- Juin 2021: rencontre avec le service juridique de la Police au sujet des moyens de communication entre avocat.e.s et police (Emma et Valerie)



- Participation aux activités du nouveau collectif CLAP (Contre les abus policiers) visant à effectuer un monitoring du profilage racial à Genève (en particulière auprès des personnes précarisées) et à apporter un soutien aux victimes de violences policières. (Anna)
- Le comité de l'AJP s'inquiète depuis de nombreuses années de la politique d'incarcération des personnes en situation irrégulière. En particulier, il remarque que le Ministère public prononce systématiquement des ordonnances pénales condamnant des personnes pour le seul motif de séjourner de manière irrégulière à des peines privatives de liberté, en contradiction avec la jurisprudence du Tribunal fédéral (en particulier les ATF 147 IV 232 et ATF 145 IV 449). L'AJP a écrit au procureur général, en collaboration avec l'ODAGE, pour lui rappeler de prendre en compte la jurisprudence du TF et d'adapter ses directives en conséquence. Malheureusement, le comité constate que le Procureur général ne s'exécute pas et devra continuer ses actions dans ce sens.
- Apéro du 17 juin 2021 aux Bains des Pâquis

I. Publications

- Rédaction mensuelle de la chronique des droits humains pour *Le Courrier* par Pierre-Yves
- Article « Les peines privatives de liberté en cas du séjour irrégulier en Suisse » dans le *Plaidoyer* 2021/3 par Raphaël

